



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 76/14

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23 DEC. 2014

Affiché le : 23 DEC. 2014

L'An deux mille quatorze, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, FERTE, ANGO, SUZE.

PROCURATIONS

Mme LE GUIRIEC	à	M. BERNES
M. SALAÛN	à	Mme SUZE
Mme GIOA-MASSOT	à	M. FERTE
Mme SEIB-TAUPIN	à	M. ANGO

ABSENT : M. LACLAU

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SDEHG - Extension du réseau d'éclairage public dans divers quartiers de la commune (réf. 3BS354)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 25 juin 2014 concernant l'extension et la rénovation du réseau d'éclairage public dans divers quartiers de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- 1) **Route du Château d'Eau** :
 - Construction d'un réseau aérien d'éclairage public de soixante mètres de longueur
 - Fourniture et pose sur un support béton, d'un appareil d'éclairage public bi-puissance de type raquette équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 100W
- 2) **Impasse de la Planette** :
 - Construction d'un réseau aérien d'éclairage public de soixante-quinze mètres de longueur
 - Fourniture et pose sur un support béton, d'un appareil d'éclairage public bi-puissance de type raquette équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 100W
- 3) **Chemin du Radar** :
 - Construction d'un réseau aérien d'éclairage public de quarante-deux mètres de longueur
 - Fourniture et pose d'un support bois
 - Fourniture et pose sur le support bois, d'un appareil d'éclairage public bi-puissance de type raquette équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 100W

4) Lotissement le Hameau des Ecoles :

- Confection d'une boîte souterraine d'éclairage public et construction sous trottoir d'un réseau souterrain de trois mètres cinquante de longueur en conducteur U1000RO2V
- Fourniture et pose d'un ensemble composé, d'un candélabre cylindroconique de trois mètres cinquante de hauteur en acier thermolaqué, et supportant un appareil d'éclairage public de type décoratif équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 100W.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 069 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	3 594 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune	2 398 €
<hr/>	
Total	7 061 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté
- De s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

